



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 30 septembre 2021

n° 128-21

**Objet :** *RS - Attribution du marché pour les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées dans les périmètres de protection rapprochée du puits des Iles et du puits Joppet*

- date de convocation le 24 septembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trente septembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierreton
<b>Bassens</b>	Alain Thieffemat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Thierry Repentin
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommatt
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Christian Berthomier à Jocelyne Gougou - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Michel Dyen à Philippe Gamen - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur

• conseillers excusés : 16

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Christophe Richel - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Jean-Maurice Venturini

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 30 septembre 2021

délibération n° 128-21

objet **RS - Attribution du marché pour les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées dans les périmètres de protection rapprochée du puits des Iles et du puits Joppet**

---

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique la présence de 5,9 km de canalisations d'eaux usées dans les périmètres de protection du puits des Iles et du puits Joppet, faisant peser un risque de contamination des eaux pompées.

Grand Chambéry a entrepris l'inspection télévisée des collecteurs afin d'identifier les tronçons nécessitant un renouvellement ou une réhabilitation.

Ainsi, une consultation a été lancée le 1<sup>er</sup> juillet 2021, ayant pour objet la réalisation de travaux de rénovation des collecteurs d'eaux usées et unitaires non visitables par chemisage structurant continu entre deux regards de visite depuis l'intérieur, réparations ponctuelles, reprise de l'étanchéité de regards de visite et reprise de branchements :

- lot n° 1 : réhabilitation des collecteurs dans le périmètre de protection rapprochée du puits des Iles sur la commune de La Motte-Servolex (3 166 ml de réseaux de diamètres 150 à 400 mm),
- lot n° 2 : réhabilitation des collecteurs dans le périmètre de protection rapprochée du puits Joppet sur la commune de Chambéry (1 403 ml de réseaux de diamètres/dimensions 125 à 700 x 900 mm).

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation et communs aux deux lots :

- prix des prestations : 40 %,
- valeur technique : 60 %.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'attribution du lot n° 1 à Sogéa Rhône-Alpes, pour un montant total estimatif de 1 247 629,99 € HT selon détail quantitatif estimatif basé sur le bordereau de prix unitaires.

Il est apparu lors des auditions que certains éléments du cahier des clauses techniques particulières du lot n° 2 devaient être précisés concernant les modalités et les contraintes d'intervention sur les dalots. Il est donc proposé de déclarer le lot n° 2 sans suite et de lancer une nouvelle mise en concurrence.

Sur l'ensemble de l'opération, une subvention à hauteur de 50 % environ est attendue de la part de l'Agence de l'eau.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** l'avis de la commission d'appel d'offres du 23 septembre 2021,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 : attribue** le lot n° 1 du marché de travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées dans les périmètres de protection rapprochée du puits des Iles et du puits Joppet à l'entreprise Sogéa Rhône-Alpes, pour un montant total estimatif de 1 247 629,99 € HT selon détail quantitatif estimatif basé sur le bordereau de prix unitaires,

**Article 2 : déclare** sans suite le lot n° 2 du marché de travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées dans les périmètres de protection rapprochée du puits des Iles et du puits Joppet,

**Article 3 :** autorise le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

**Article 4 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 128-21

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché pour les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées dans les périmètres de protection rapprochée du puits des Iles et du puits Joppet

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 05 octobre 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211005-lmc1H26005H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26005H1

Date de transmission en Préfecture : 05 octobre 2021

Date de réception en Préfecture : 05 octobre 2021

Période d'affichage : du au